

---

**Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération  
de la Ville de Montréal du 30 juin 2020  
16 h**

---

**Séance tenue le mardi 30 juin 2020  
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

---

*Cette assemblée s'est tenue exceptionnellement à huis clos. Les élus ci-après nommés étaient présents par téléconférence.*

**PRÉSENCES :**

Mme Valérie Plante, Mme Valérie Assouline, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. John Belvedere, M. Alex Bottausci, M. Georges Bourelle, Mme Julie Brisebois, M. Mitchell Brownstein, M. Éric Alan Caldwell, M. François William Croteau, M. Robert Coutu, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Rosannie Filato, M. Michel Gibson, Mme Nathalie Goulet, Mme Paola Hawa, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, M. Peter McQueen, M. Sylvain Ouellet, M. Jocelyn Pauzé, Mme Magda Popeanu, M. Edgar Rouleau, M. Philippe Roy, Mme Christina M. Smith, M. William Steinberg et Mme Maja Vodanovic.

**ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLU.E.S :**

M. Beny Masella et Mme Maria Tutino.

**AUTRES PRÉSENCES :**

M. Serge Lamontagne, Directeur général  
M<sup>e</sup> Yves Saindon, Greffier de la Ville  
Mme Chantal Benoit, Analyste-rédactrice

---

*En raison de circonstances fortuites, le conseil a débuté ses travaux à 16 h 29.*

La présidente d'assemblée, Mme Manon Barbe, invite les membres du conseil à observer un moment de recueillement dédié aux personnes atteintes de la COVID-19 et à la mémoire des personnes décédées de cette maladie sur le territoire de l'agglomération de Montréal.

Puis, Mme Barbe rappelle la tenue de ce conseil de manière virtuelle et que les élu.e.s ayant des difficultés techniques peuvent en tout temps joindre le soutien technique.

La présidente d'assemblée déclare la séance ouverte et souhaite une bonne séance du conseil à toutes et à tous.

---

**1 - Période de questions du public**

La présidente d'assemblée, Mme Manon Barbe, appelle le point « Période de questions du public »

La présidente d'assemblée fait lecture de l'unique question transmise par le public via un formulaire Web.

***Prendre note que la question du public ci-dessous est reproduite au procès-verbal telle qu'elle a été reçue, sans révision, ni modification.***

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Lucie Chicoine	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Le projet de règlement adopté par 7 arrondissements a pour effet d'aliéner ou limiter les petits propriétaires occupants du droit de disposer librement de leurs immeubles et de les transformer en habitations confortables et/ou polyvalents pour leurs besoins.

Mme Lucie Chicoine     Mme Valérie Plante  
(M. Benoit Dorais)

**SUITE** - Le projet vise à freiner les rénovictions par des propriétaires abusifs. Ce faisant, ce sont les propriétaires occupants qui en paient les frais. Ils ne pourront plus subdiviser ou agrandir leur logement au sein du bâti existant. Si le taux d'occupation du sol le permet, 2 solutions leurs sont possibles : agrandir en construisant un nouveau volume à l'arrière ou déménager. Conséquences : perte d'espace non construit entraînant un impact négatif sur l'environnement ou proprioiviction.

Quels sont les bénéfices pour la Ville de favoriser l'addition de nouveaux volumes construits ou les proprioivictions?

Comment envisagez-vous de protéger vos propriétaires occupants sans les obliger à avoir recours à un projet particulier long et coûteux?

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, la présidente d'assemblée déclare la période de questions du public close à 16 h 34. Elle remercie la seule personne, s'identifiant comme femme, qui a soumis une question par écrit à l'avance pour faire état de ses préoccupations aux membres du conseil.

---

## 2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente d'assemblée appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

N'ayant aucune intervention de la part des membres du conseil, la présidente d'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close à 16 h 34.

---

La présidente d'assemblée cède la parole au porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, pour la suite de l'ordre du jour.

---

### CG20 0340

#### Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 30 juin 2020, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Adopté à l'unanimité.

03.01

---

### CG20 0341

#### Accorder un soutien financier non récurrent de 300 000 \$ à Centraide du Grand Montréal pour la mise en oeuvre de l'Initiative immobilière communautaire, pour l'année 2020 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 26 juin 2020 par sa résolution CE20 1000;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 300 000 \$ à Centraide du Grand Montréal afin de mettre en oeuvre l'Initiative immobilière communautaire, pour l'année 2020;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1205008004

---

### **CG20 0342**

**Aviser Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) et la ministre de la Culture et des Communications de l'intention de la Ville de renégocier les termes de l'entente-cadre entre la Ville de Montréal, Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) et la ministre de la Culture et des Communications / Mandater le Service de la culture et le Bureau des relations gouvernementales et municipales de la Ville de Montréal pour renégocier les termes de ladite entente-cadre (CG16 0493)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 26 juin 2020 par sa résolution CE20 1002;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'aviser Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) et la ministre de la Culture et des Communications de l'intention de la Ville de renégocier les termes de l'entente-cadre entre la Ville de Montréal, Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) et la ministre de la Culture et des Communications (CG16 0493);
- 2- de mandater le Service de la culture et le Bureau des relations gouvernementales et municipales de la Ville de Montréal pour renégocier les termes de ladite entente-cadre.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1206218001

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 à 42.04 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG20 0343**

**Adoption - « Règlement sur la subvention relative à l'aide d'urgence pour les établissements de salle de spectacle et de cinéma indépendant dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 » / Réserver une somme de 500 000 \$ pour sa mise en œuvre**

Vu l'avis de motion donné du Règlement sur la subvention relative à l'aide d'urgence pour les établissements de salle de spectacle et de cinéma indépendant dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 à l'assemblée du conseil municipal du 18 juin 2020 par sa résolution CG20 0329;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement sur la subvention relative à l'aide d'urgence pour les établissements de salle de spectacle et de cinéma indépendant dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 » à l'assemblée du conseil municipal du 18 juin 2020 par sa résolution CG20 0329;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2020, par sa résolution CE20 0956;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur la subvention relative à l'aide d'urgence pour les établissements de salle de spectacle et de cinéma indépendant dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 »;
- 2- de réserver une somme de 500 000 \$ pour sa mise en œuvre.

Adopté à l'unanimité.

42.01 1207953001

*Règlement RCG 20-025*

---

**CG20 0344**

**Adoption - « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RCG 20-014) » afin de prolonger la délégation de pouvoir jusqu'au 31 août 2020**

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RCG 20-014) à l'assemblée du conseil municipal du 18 juin 2020 par sa résolution CG20 0330;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RCG 20-014) » à l'assemblée du conseil municipal du 18 juin 2020 par sa résolution CG20 0330;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 juin 2020, par sa résolution CE20 0957;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RCG 20-014) ».

Adopté à l'unanimité.

42.02 1206407009

*Règlement RCG 20-014-2*

---

**CG20 0345**

**Adoption - Règlement modifiant le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2020) (RCG 19-031)**

Vu l'avis de motion donné du « Règlement modifiant le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2020) (RCG 19-031) », à l'assemblée du conseil d'agglomération du 18 juin 2020 par sa résolution CG20 0331;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2020) (RCG 19-031) », à l'assemblée du conseil d'agglomération du 18 juin 2020 par sa résolution CG20 0331;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 juin 2020, par sa résolution CE20 0968;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2020) (RCG19-031) ».

Adopté à l'unanimité.

42.03 1203843010

*Règlement RCG 19-031-2*

---

**CG20 0346**

**Adoption - Règlement modifiant le Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2020) (RCG 19-030)**

Vu l'avis de motion donné du « Règlement modifiant le Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2020) (RCG 19-030) », à l'assemblée du conseil d'agglomération du 18 juin 2020 par sa résolution CG20 0332;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2020) (RCG 19-030) », à l'assemblée du conseil d'agglomération du 18 juin 2020 par sa résolution CG20 0332;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 juin 2020, par sa résolution CE20 0967;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2020) (RCG 19-030) »;
- 2- de prendre acte que le report de la seconde date d'échéance des taxes foncières au 1<sup>er</sup> septembre 2020 prévue par le Règlement modifiant le règlement sur les taxes (exercice financier 2020), aura également pour effet de reporter au 1<sup>er</sup> septembre 2020 la date d'échéance de la contribution des municipalités reconstituées aux fins du financement des dépenses afférentes au centre-ville (exercice financier de 2020) prévue par la Résolution CM19 1378.

Adopté à l'unanimité.

42.04 1203843009

*Règlement RCG 19-030-2*

---

À 16 h 39, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente d'assemblée remercie l'ensemble des élu.e.s pour leur collaboration, les remercie pour leur patience et s'excuse pour le retard du début de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération en raison de la séance extraordinaire du conseil municipal qui s'est prolongé au-delà de l'heure de fin prévue. Elle déclare l'assemblée levée.

---

---

Manon Barbe  
PRÉSIDENTE D'ASSEMBLÉE

---

Yves Saindon  
GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

---

Valérie PLANTE  
MAIRESSE